

**Conseil d'administration  
Séance du 3 novembre 2025**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 78/2025	FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITE
	Accord de Consortium

Vu les articles L.712-1 à L.712-6 modifiés du code de l'éducation

Vu l'article L.719-7 du code de l'éducation

Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts, en tant qu'établissement public expérimental, en particulier l'article des statuts,

Considérant le cadre de la candidature de l'appel à projet France 2030 pour les Pôles territoriaux des Industries Culturelles et Créatives

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet (EPE) adopte le Projet d'accord de consortium concernant le pôle Industries Culturelles et Créatives.

Document annexé.

A Saint Etienne le 4 novembre 2025  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université Jean Monnet,



Florent PIGEON

POUR : 29

CONTRE : 0

ABST : 0